

## **Séance du 30.03.2023**

### **Anzère Spa & Wellness SA**

Le CC prend connaissance et accepte les comptes 2021/2022 qui bouclent sur un bénéfice publié de Fr. 55'760.00. L'exercice a enregistré une participation communale de Fr. 500'000.00.

Le CC prend également connaissance du budget 2022/2023.

### **Musée des Bisses**

Le CC prend connaissance des comptes 2021 et 2022 de l'Association du Musée des Bisses.

Les comptes 2021 présentent un bénéfice de Fr. 8'596.71. Les comptes 2022 bouclent sur un bénéfice de Fr. 231.13.

La subvention communale annuelle se monte à Fr. 120'000.00.

### **Ecole de Botyre : achat de container**

Pour l'année scolaire 2023/2024, l'école primaire d'Ayent doit ouvrir une classe supplémentaire.

Comme l'année dernière, la commune doit acheter ou éventuellement louer un container à partir de juillet 2023 et ceci jusqu'à la fin des travaux d'agrandissement du centre scolaire de Botyre.

Le prix d'achat d'un container se monte à Fr. 98'534.75 TTC. Le prix pour la location sur 36 mois s'élève à Fr. 134'064.95 TTC.

Le CC décide d'acheter un container pour le prix de Fr. 98'534.75 TTC auprès de l'entreprise Gétaz Miauton.

### **Triage forestier**

En continuation de la gestion du dossier du triage forestier et sans préjuger de l'issue de différentes actions en cours, le canton nous soumet, comme à tous les triages et communes du Valais, la documentation en vue de l'obtention des subventions pour la gestion forestière.

Pour rappel, la commune doit assurer principalement son rôle de police forestière, de surveillance et de contrôle. Cela inclus également le martelage et le conseil à la gestion pour les propriétaires de forêt.

La bourgeoisie et la commune doivent assurer la gestion des forêts protectrices qui lui appartiennent.

Au vote, le CC approuve le mandat de gestion pour les tâches de police, de surveillance, de contrôle et de renseignement des tâches de police, de surveillance, de contrôle et de renseignement 2023-2024. Ce mandat de gestion est signé avec le Cône de Thyon.

En ce qui concerne les mandats de gestion des forêts de protection de la commune et de la bourgeoisie, le CC/CB attend une information de l'Etat du Valais concernant les marchés publics.

### **Aménagement du territoire**

Dans le cadre de l'aménagement du territoire, le plan de zone ainsi que le RCCZ doivent être transmis au Canton pour que ce dernier et tous ses services donnent leur avis de principe pour ensuite faire les modifications nécessaires avant la mise à l'enquête finale.

Pour que le PAZ puisse être déposé pour avis de principe, un dossier complet doit être constitué et doit contenir plusieurs rapports et/ou études.

Le CC décide de mandater le bureau Nivalp SA pour établir le cadastre forestier à proximité de la zone à bâtir. Le montant de l'offre de monte à Fr. 19'758.20 TTC.

### **Animations d'été à Anzère**

Avec l'objectif de continuer à améliorer l'offre d'Anzère en dehors de la saison hivernale, AT propose de rajouter des activités au tour du Fun Park existant et d'augmenter l'attractivité de ce pôle d'activités.

Anzère Tourisme demande la privatisation d'une partie du parking Anzère Nord du 15 juin au 31 octobre 2023 pour les installations suivantes :

- **Espace « Bike Land »** équipé de modules VTT en bois qui permettent l'apprentissage du vélo tout terrain.

Bike Land fonctionnera en tout autonomie, sous la responsabilité des usagers et leurs parents. Une signalétique correspondante sera mise en place avec entre autre des horaires d'utilisation pour ne pas déranger le voisinage.

- **Espace « Anzère Plage »** du même type que celui de Crans-Montana, Martigny, Verbier, etc.. de détente et d'animation avec un bar.

Le Anzère Plage comprendra un espace avec du sable pour des activités type beach-volley ainsi qu'un espace de détente et un débit de boissons et snacks, qui remplacerait celui qui était précédemment à proximité de l'air bag.

Le CC accepte cette privatisation d'une partie du parking Anzère Nord pour la période estivale.

### **Sion Tourisme SA**

La commune de Sion a créé une société anonyme pour gérer le tourisme de la ville.

Elle invite toutes les communes avoisinantes à prendre des parts dans cette structure. La majorité des communes voisines ont accédé à cette demande.

Le CC décide de souscrire un montant de Fr. 1'000.00 au capital-actions de la nouvelle société anonyme appelée à gérer le tourisme de la Ville de Sion.

### **Edilité**

Le CC délivre et traite

- 4 autorisations de construire
- 4 autorisations de panneaux solaires

### **Ecoles primaires : engagement d'enseignantes**

Suite à l'annonce publiée dans le bulletin officiel début mars, 18 postulations ont été reçues.

Le CC préavise favorablement les engagements suivants :

- Fardel Océane, Ayent, poste de 28 périodes avec titulariat en 4 H.
- Ludivine Genolet, Hérémente, poste de 14 périodes en 1-2 H et 9 périodes en 5 H.

## Séance du 13.04.2023

### Municipalité : comptes 2022

Sous réserve du rapport de contrôle de la fiduciaire Gefima SA, organe nommé pour la vérification des comptes de la Municipalité, le CC accepte les comptes 2022 à l'unanimité.

Ils seront soumis à l'approbation du Conseil général.

Aperçu du compte de résultats et investissements	Compte 2021	Budget 2022	Compte 2022
<b>Compte de résultats</b>			
<b>Résultat avant amortissements comptables</b>			
Charges financières	- CHF 21'506'605.44	21'876'210.00	22'544'945.57
Revenus financiers	+ CHF 24'384'338.50	23'359'600.00	24'959'316.18
<b>Marge d'autofinancement (négative)</b>	= CHF -	-	-
<b>Marge d'autofinancement</b>	= CHF 2'877'733.06	1'483'390.00	2'414'370.61
<b>Résultat après amortissements comptables</b>			
Marge d'autofinancement (négative)	- CHF -	-	-
Marge d'autofinancement	+ CHF 2'877'733.06	1'483'390.00	2'414'370.61
Amortissements planifiés	- CHF 3'126'349.87	2'072'000.00	1'854'984.70
Attributions aux fonds et financements spéciaux	- CHF 220'813.05	6'900.00	107'401.89
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	+ CHF 186'410.14	331'200.00	297'466.36
Réévaluations des prêts du PA	- CHF -	-	-
Réévaluations des participations du PA	- CHF -	-	-
Attributions au capital propre	- CHF -	-	-
Réévaluations PA	+ CHF -	-	-
Prélèvements sur le capital propre	+ CHF -	-	-
<b>Excédent de charges</b>	= CHF 283'019.72	264'310.00	-
<b>Excédent de revenus</b>	= CHF -	-	749'450.38
<b>Compte des investissements</b>			
Dépenses	+ CHF 5'655'610.87	6'703'400.00	5'204'182.75
Recettes	- CHF 1'228'241.80	1'187'500.00	784'536.90
<b>Investissements nets</b>	= CHF 4'427'369.07	5'515'900.00	4'419'645.85
<b>Investissements nets (négatifs)</b>	= CHF -	-	-
<b>Financement</b>			
Marge d'autofinancement (négative)	- CHF -	-	-
Marge d'autofinancement	+ CHF 2'877'733.06	1'483'390.00	2'414'370.61
Investissements nets	- CHF 4'427'369.07	5'515'900.00	4'419'645.85
Investissements nets (négatifs)	+ CHF -	-	-
<b>Insuffisance de financement</b>	= CHF 1'549'636.01	4'032'510.00	2'005'275.24
<b>Excédent de financement</b>	= CHF -	-	-

### Service de la curatelle

Le CC décide d'engager Mme Emilie Margot, Champlan, comme curatrice officielle de la Commune d'Ayent. Le taux d'activité est fixé à 20 %.

### Bourgeoisie : assemblée primaire

L'assemblée bourgeoise réunie le 30 mars 2023 a refusé le budget 2023 de la Bourgeoisie.

Conformément à l'article 7, alinéa 2, de la Loi sur les communes, en cas de refus du budget, celui-ci est renvoyé au conseil pour un nouvel examen. Une seconde assemblée primaire doit être réunie dans les 60 jours afin de se prononcer à nouveau.

Le conseil bourgeoisial (CB) fixe la date de la prochaine assemblée primaire bourgeoisiale au 23 mai 2023 à 19h30 à la salle de gymnastique de St-Romain.

L'ordre du jour sera le suivant :

1. Lecture et approbation du procès-verbal de la dernière assemblée
2. Présentation du budget 2023 et approbation
3. Divers

### **Référendum contre l'adhésion de la commune d'Ayent au Triage du Cône de Thyon**

Un référendum a été déposé au greffe communal en date du 24 mars 2023.

Le service du contrôle de l'habitant a procédé aux contrôles nécessaires. 809 signatures ont été validées.

Selon l'article 70, alinéa 3, de la Loi sur les communes, un cinquième des électeurs de la commune peuvent demander qu'une décision pouvant faire l'objet d'un référendum soit soumise à la votation populaire dans les formes prévues par la législation régissant les élections et votations.

Le cinquième des électeurs correspond à 606 signatures valables.

Le CC valide formellement le référendum déposé.

Conformément à l'article 95 de la Loi sur les droits politiques (LcDP), Les initiatives recevables ainsi que les demandes de référendum qui ont abouti doivent être soumises au vote dans le délai de six mois dès l'entrée en force de la décision de recevabilité, respectivement du constat de l'aboutissement.

Selon l'article 94 LcDP, le conseil communal fixe la date des scrutins communaux.

Après discussion, le CC fixe la date de la votation communale qui traitera cet objet au 17.09.2023.

Le CC arrête la question à figurer sur le bulletin de vote, soit : "Acceptez-vous l'adhésion de la commune d'Ayent au Triage du Cône de Thyon ?".

### **Engagements de personnel**

En prévision du départ à la retraite de Egidia Blanc, son poste a été mis au concours à 80%.

L'administration communale a reçu 18 postulations. 4 personnes ont été auditionnées.

Le CC décide d'engager Mme Brigitte Dussex, Ayent, comme responsable du secrétariat. Son taux d'activité est de 80 %.

### **Structure Naftaline : engagement**

Suite à l'annonce publiée au début mars pour l'engagement d'une éducatrice, 6 postulations ont été reçues. 3 personnes ont été auditionnées.

Le CC décide l'engagement de Mme Christine Németh, Grimisuat, comme assistante socio-éducative pour un taux d'activité de 100 %.

### **Utilisation d'une parcelle communale**

Le CC prend connaissance d'une demande d'Air-Glacières SA qui organise des baptêmes de l'air dans le cadre des Olympic Days, organisés par le Garage Olympic le samedi 19.08.2023 de 10h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.

Air-Glacières souhaite pouvoir se poser sur la parcelle communale N° 12389. Il s'agit de la parcelle de la Step de Voos qui notamment utilisée par Air-Glacières pour les traitements phytosanitaires.

Le CC donne son autorisation.

### **Délivrance d'une autorisation d'exploiter**

Conformément à la loi du 8 avril 2004 sur l'hébergement, la restauration et le commerce de détail de boissons alcoolisées (LHR), le CC délivre une autorisation d'exploiter à Mme Hortense Savioz pour La Riante (modification des heures d'ouverture et de fermeture de l'établissement).

### **Route de la Plâtrière**

M. Sylver Sermier, Voyer, recommande de changer la barrière se trouvant au début de la route de la Plâtrière.

Le CC attribue ce travail à l'entreprise Sébastien Cheseaux SA, Leytron, pour le montant de Fr. 7'108.20 TTC. Cette offre est la plus avantageuse.

### **Chemins pédestres**

Le CC décide de mandater la société Aquila Nature, M. Pascal Aymon, Ayent, pour aider à l'entretien des chemins pédestres pour la période de mai à septembre 2023.

### **Maison de la santé**

Le CC décide de louer un local dans la Maison de la santé actuellement en construction à St-Romain. Ce local servira au contrôle des nourrissons qui a lieu actuellement dans l'ancienne maison de commune au rez-inférieur.